



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats jeunes

Question écrite n° 39539

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur le nombre de contrats jeunes en entreprises (CJE). Il souhaiterait connaître le nombre de contrats conclus, depuis la mise en place de ce nouveau dispositif, d'une part en Bretagne, d'autre part dans le Morbihan. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le nombre de contrats jeunes en entreprise (CJE) conclus, depuis la mise en place du dispositif, en Bretagne, plus particulièrement dans le Morbihan. Le soutien à l'emploi de jeunes en entreprise permet aux entreprises qui recrutent en contrat à durée indéterminée des jeunes âgés de seize à vingt-deux ans, jusqu'à trente ans dans les DOM, non titulaires du baccalauréat (titulaires d'un CAP ou BEP ou sans qualification), de bénéficier d'un soutien financier de l'État sous forme de remboursement des cotisations patronales de toutes natures, assises sur le salaire. Ce soutien a accompagné l'embauche en contrat à durée indéterminée de 157 000 jeunes sur le plan national depuis sa création en juillet 2002 jusqu'au mois d'avril 2004. Pour la région Bretagne, ce sont 7 992 contrats qui ont été traités par les ASSEDIC depuis la mise en place du dispositif en juillet 2002, dont 1 981 dans le Morbihan.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39539

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3573

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5570